



| Catégorie élevage: exploitations d'élevage, de saillie et d'attente, exploitations de mise bas | |
|---|-------------------------------|
| | Tarif par exploitation |
| | En CHF |
| Tarif par nombre de truies mères | |
| De 1 à 50 truies mères | 250.00 |
| De 51 à 120 truies mères | 300.00 |
| De 121 à 200 truies mères | 350.00 |
| A partir de 201 truies mères | 500.00 |
| | Tous tarifs TVA excl. |
| Catégorie engraissement: exploitations d'engraissement, élevages de remontes et élevages de porcelets | |
| | Tarif par exploitation |
| Tarif par nombre de places d'engraissement | |
| De 1 à 200 places d'engraissement | 250.00 |
| De 201 à 400 places d'engraissement | 300.00 |
| De 401 à 800 places d'engraissement | 400.00 |
| A partir de 801 places d'engraissement | 500.00 |
| | Tous tarifs TVA excl. |
| SuisKlein | |
| Mise en exploitation pour la réalisation de la technique informatique (facturation unique) | 100.00 |
| Cotisation annuelle pour la gestion des données / saisie et évaluations | 100.00 |
| | Tous tarifs TVA excl. |
| Prestations supplémentaires pour le conseil, les visites d'exploitation selon le tarif horaire du SSP de CHF 160.-/h pour les vétérinaires et CHF 100.-/h pour la gestion | |

Principes du système tarifaire

Pour toutes les exploitations, une cotisation d'exploitation entière sera facturée.

Exploitations d'élevage

- Définition truie mère: truie à partir de la 1^{ère} mise bas

Exploitations d'élevage-engraissement

- Les exploitations d'élevage-engraissement payent pour les truies et les places d'engraissement (seulement à partir de 40 places). Les places de remotes ainsi que les places de porcelets sevrés ne comptent pas comme places d'engraissement dans les exploitations d'élevage-engraissement.

Exploitations d'engraissement

- Uniquement les places d'engraissement sont prises en considération. Les places pour porcelets sevrés ne sont pas prises en considération.

Eleveurs de porcelets

- Comme places d'engraissement, les places pour porcelets sevrés sont prises en considération.

Eleveurs de remotes

- Comme places d'engraissement, les places pour remotes et porcs d'engraissement sont prises en considération.

Cercles RTPP et communautés d'exploitations

- Les forfaits sont calculés par exploitation, une facture globale est adressée au responsable de la communauté, resp. du cercle RTPP

Facturation

Pour les clients existants, la facturation pour le programme santé SuisSano est effectuée avec le programme de base SSP. Les nouveaux clients recevront, le cas échéant, deux factures au cours de la première année contractuelle.

Pour le programme SuisSano, en ce qui concerne les exploitations d'élevage-engraissement combinées avec moins de 40 places d'engraissement, dorénavant uniquement la cotisation pour les animaux d'élevage sera facturée.